

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 13 décembre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 179 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Patrick APPARICIO - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - Mireille BALLETTI - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Moussa BENKACI - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Auguste COLOMB - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - Richard MIRON - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Yves WIGT - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 13 Décembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 14 décembre 2018

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Olivier FREGEAC - Serge ANDREONI représenté par Nicolas ISNARD - Philippe ARDHUIN représenté par Richard MALLIÉ - René BACCINO représenté par Marie-Josée BATTISTA - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Guy BARRET représenté par Olivier GUIROU - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Pierre GIORGI - Patrick BORÉ représenté par Patrick GHIGONETTO - Nadia BOULAINSEUR représentée par Josette FURACE - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD - Bruno CHAIX représenté par Jean MONTAGNAC - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Michèle EMERY - Pierre COULOMB représenté par Joël MANCER - Sophie DEGIOANNI représentée par Jean-Louis CANAL - Jean-Claude DELAGE représenté par Richard FINDYKIAN - Christian DELAVET représenté par Frédéric GUINIERI - Bernard DESTROST représenté par Roland GIBERTI - Sylvaine DI CARO représentée par Alexandre GALLESE - Bruno GILLES représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Georges GOMEZ représenté par Maxime TOMMASINI - Michel ILLAC représenté par Marc POGGIALE - Mireille JOUVE représentée par Danièle GARCIA - Nathalie LAINE représentée par Roland MOUREN - Laurence LUCCIONI représentée par Marie-Louise LOTA - Marcel MAUNIER représenté par Jacques BESNAÏNOU - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Roger MEI représenté par Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric COLLART - Roger PELLENC représenté par Robert DAGORNE - Christian PELLICANI représenté par Patrick PIN - Claude PICCIRILLO représenté par Régis MARTIN - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Roland POVINELLI représenté par Georges CRISTIANI - René RAIMONDI représenté par Yves WIGT - Maryvonne RIBIERE représentée par Sandra DUGUET - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Guy TEISSIER représenté par Martine VASSAL - Jean-Louis TIXIER représenté par Jérôme ORGEAS - Jocelyne TRANI représentée par Jeanne MARTI - Patrick VILORIA représenté par Xavier MERY - David YTIER représenté par Michel ROUX.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Bernard JACQUIER - Jean-Marie LEONARDIS - Michel MILLE - Stéphane PAOLI - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Maryse RODDE - Eric SCOTTO - Marie-France SOURD GULINO - Philippe VERAN - Frédéric VIGOUROUX - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Samia GHALI représentée à 11h25 par Roland CAZZOLA - André JULLIEN représenté à 11h43 par Henri CAMBESSEDES - Jean-Pierre BAUMANN représenté à 12h15 par Dany LAMY - Danielle MILON représentée à 12h28 par Philippe CHARRIN - Jean-Claude GAUDIN représenté à 12h30 par Laure-Agnès CARADEC - Richard MALLIÉ représenté à 12h30 par Daniel GAGNON - Catherine PILA représentée à 12h45 par Solange BIAGGI - Carine ROGER représentée à 12h45 par Michel AZOULAI - Michel DARY représenté à 12h50 par Marie-France DROPY- OURET - Chrystiane PAUL représentée à 13h00 par Josette VENTRE - Lionel ROYER représenté à 13h00 par Nathalie FED - Jean-Claude MONDOLINI représenté à 13h10 par Marie-Claude MICHE - Pascale MORBELLI représentée à 13h10 par Loïc GACHON - Frédéric COLLART représenté à 13h15 par Béatrice ALIPHAT - Mireille BALLETTI représentée à 13h15 par Marie-Christine CALATAYUD - Sandrine D'ANGIO représentée à 13h15 par Stéphane RAVIER - Jean-François CORNO représenté à 13h20 par Jean-Pascal GOURNES - Yves MORAINÉ représenté à 13h20 par Sylvia BARTHELEMY.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Roger RUZE à 11h00 - Philippe GRANGE à 11h43 - Georges ROSSO à 11h43 - Christophe MASSE à 11h45 - Moussa BENKACI à 12h00 - Yves MESNARD à 12h30 - Patrick PIN à 12h30 - Jacques BOUDON à 12h40 - Yves WIGT à 12h45 - Marie MUSTACHIA à 12h50 - Roland MOUREN à 13h00 - Albert GUIGUI à 13h00 - Jean-Claude FERAUD à 13h05 - Eliane ISIDORE à 13h10 - Gaby CHARROUX à 13h10.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEA 023-5243/18/CM

**■ Approbation d'un avenant n°3 de prolongation du contrat de délégation de service public de l'assainissement pour la commune des Pennes-Mirabeau
MET 18/9086/CM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération n° 55X08 en date du 21 février 2008, la commune des Pennes Mirabeau, a délégué par voie d'affermage son service public de l'assainissement collectif.

Suite à une procédure de publicité et de mise en concurrence conduite conformément aux articles L.1411-1 et R.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, la Convention de Délégation de Service Public a été attribuée à la Société des Eaux de Marseille pour une durée de 10 ans, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2009 et une expiration au 31 décembre 2018.

Ledit contrat de délégation de service public pour la compétence « assainissement » a fait l'objet d'un premier avenant approuvé par la délibération du Conseil Municipal Des Pennes Mirabeau du 30 septembre 2010, ayant pour objet de modifier la consistance de certains travaux concessifs, sans incidence notable sur l'économie du contrat, puis d'un second avenant 2 approuvé par la délibération du Conseil Municipal Des Pennes Mirabeau du 21 janvier 2014, ayant pour objet l'intégration du secteur 2 (La gavotte/Les Cadenaux) au contrat d'assainissement des Pennes Mirabeau, avec une évolution du tarif de traitement des effluents du secteur 2 sur la station Géolide (Marseille) compte tenu de la filière biologique.

Au 1^{er} janvier 2018, en application des dispositions des articles L. 5217-2 et L. 5218-1 du CGCT, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'est vue transférer la compétence de ses communes membres en matière d'eau potable et d'assainissement des eaux usées

Dans ces conditions, il appartient à la Métropole de se positionner sur le mode de gestion le plus pertinent ainsi que sur la mise en œuvre de la procédure de mise en concurrence.

A noter qu'avant le transfert de compétences Eau et Assainissement au Conseil de Territoire du Pays d'Aix, la commune avait déjà opté pour une gestion en DSP (délibération de principe le 30 novembre 2017 par le conseil municipal des Pennes Mirabeau). Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été notifié par la commune des Pennes Mirabeau afin d'accompagner la passation du prochain mode de gestion.

Toutefois, il apparaît qu'en tout état de cause, la procédure de choix du mode de gestion et d'organisation du service ne peut être mise en œuvre utilement avant l'expiration du présent contrat le 31 décembre 2018.

Le projet d'avenant n°3 a pour objet :

D'approuver la prolongation de l'exploitation du service d'assainissement durant 9 mois après la date initiale de fin du contrat, soit jusqu'au 30 septembre 2019 ;

De régulariser un certain nombre de travaux de renouvellement qui avaient été réalisés par le délégataire à la demande de la Commune des Pennes Mirabeau et qui n'avaient pas été rémunérés au titre du contrat. Il est convenu entre les parties que ce montant de travaux sera intégralement compensé par l'absence de travaux du délégataire s'agissant de la mise en conformité des collecteurs et des branchements associés pendant la période de prolongation. Il convient de préciser que le montant de travaux initialement prévu au contrat sur ces postes a été intégralement mis en œuvre par le délégataire.

**Signé le 13 Décembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 14 décembre 2018**

A cet effet, la Convention de Délégation de Service Public sera donc modifiée en ce sens en son Article 3 « Durée du contrat »

En outre, il est proposé d'intégrer à l'avenant une nouvelle annexe « Protocole de fin de contrat » pour prendre en compte les conclusions de l'audit des ouvrages et du service en date du 7 septembre 2018 mais aussi pour préciser et clarifier les modalités de fin de contrat entre le délégataire et l'autorité délégante

Pour ce qui concerne la prolongation de la durée du contrat, la Convention de Délégation de Service Public sera donc modifiée en son Article 3 « Durée du contrat » comme suit « Le présent contrat d'affermage est prolongé de 9 mois. Son échéance est désormais fixée au 30 septembre 2019 ». Cette prolongation de délai permet l'organisation d'une période de transition technique et de préparer pendant ce laps de temps, les modalités de mise en œuvre du nouveau mode de gestion retenu.

Le Compte d'exploitation prévisionnel du contrat tient compte de cette prolongation de 9 mois.

Cette dernière a pour incidence financière une augmentation des produits du contrat de **8,57 %** conformément au CEP établi sur la durée de prolongation et annexé à l'avenant.

Il est à noter que la prolongation du contrat ne produit aucune évolution de la structure de la rémunération du délégataire, durant la période de prolongation, ni aucune modification tarifaire pour l'usager.

Il est précisé que cet avenant s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article 36-6 du décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession qui prévoient que le contrat peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur au seuil visé à l'article 9 et à 10% du montant du contrat de concession initial.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques du 30 décembre 2006 ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération approuvant le choix du délégataire du service de l'assainissement collectif sur la commune des Pennes Mirabeau, le contrat de délégation et ses annexes ;
- Le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service public de l'assainissement– Commune des Pennes Mirabeau ;
- L'avis de la Commission de délégation de service public du 29 novembre 2018.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 13 Décembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 14 décembre 2018

Considérant

- Qu'il est nécessaire de prolonger le contrat de délégation de service public d'Assainissement de la commune des Pennes Mirabeau, pour intérêt général.
- Que ces dispositions proposées nécessitent l'approbation d'un troisième avenant au contrat de délégation susmentionné.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°3 ci-annexé au contrat de délégation de service public d'Assainissement de la Communes des Pennes Mirabeau, et ses Annexes.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant et à prendre toutes dispositions y afférentes.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Patrimoine, Logistique et Moyens généraux
Commande Publique

Pascal MONTECOT